



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E20758

VALABLE JUSQU'AU 13/11/2024

ÉDITÉ LE 23/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/1947

Forme juridique : SARL

Capital : 26 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC GRENOBLE B054501291

Siret : 054 501 291 00030

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 81 00035

Assurance Responsabilité Travaux :  
SMABTP 104583

Assurance Responsabilité Civile :  
SMABTP 104583

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2023

Raison sociale : CISEPZ SARL CHAUFFAGE SANITAIRE

20 BIS RUE GUYNEMER  
38100 GRENOBLE

Téléphone : 04 76 87 10 48

Portable :

Site Internet : www.cisepz.fr

E-mail : d.jedidi@cisepz.fr

Responsabilité légale :  
MACABEO BENOIT GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Fax : 04 76 87 59 90

Effectif moyen : 58

Tranche de classification : EFF4

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	23/09/2020
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	23/09/2020

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE  
8, RUE ETIENNE FOREST  
B.P. 298  
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.